

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

INITIATIVE PILOTE EN ANIMATION 2025-2026

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'INITIATIVE

EN VIGUEUR À PARTIR DU 7 JUILLET
2025

This document is also available in English

Résumé de l'initiative

L'*initiative pilote en animation 2025-2026* de Téléfilm Canada met en place une enveloppe spéciale de 420 000 \$ qui a pour but d'octroyer un financement supplémentaire à des projets d'animation préalablement soutenus dans le programme de développement afin de leur permettre de renforcer leur proposition créative, particulièrement la conception de scénarimages.

Cette initiative vise à reconnaître le caractère distinctif du cinéma d'animation et s'inscrit dans une volonté plus large de prioriser l'animation à travers tout le continuum de Téléfilm — du développement à la mise en marché — et de refléter la croissance soutenue de ce secteur dans l'industrie audiovisuelle, tant au Canada qu'à l'international.

1. Mécanisme de fonctionnement

Le financement dans le cadre de cette initiative sera accordé à des projets sélectionnés par Téléfilm parmi l'ensemble **des projets d'animation qui ont été soutenus au cours des trois dernières années** dans le cadre du programme de développement.

Les projets seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

- le potentiel du projet à rejoindre ses auditoires ;
- le potentiel créatif et l'impact industriel du projet ;
- la feuille de route de la société de production.

Les requérants sélectionnés seront contactés directement par Téléfilm en dehors de la période régulière de dépôt du programme de développement.

Veillez noter que les projets soutenus dans le cadre de cette initiative ne peuvent pas être soumis à nouveau pour une aide au développement pour l'exercice 2025-2026.

2. Modalités de financement

L'aide financière de Téléfilm doit servir à couvrir les coûts admissibles tels que définis dans le programme de développement, y compris les coûts associés au scénarimage ou à la phase de montage (« packaging ») du projet (par exemple : développement du scénario, plan de production, design 2D, tables tournantes pour les personnages 3D et 3D bandes démo).

Chaque projet sélectionné sera admissible à une **avance remboursable maximale de 70 000 \$**, remboursable conformément aux modalités de l'entente initialement signée entre Téléfilm et la société de production, habituellement à la première des dates suivantes :

- le premier jour de tournage (ou de toute autre utilisation du scénario) ; ou
- la date de la vente, de la cession ou de toute autre disposition des droits relatifs au projet.

La phase de développement soutenue dans le cadre de cette initiative doit être complétée dans les 24 mois suivant la signature du contrat de financement pour cette initiative.